

# CONSEILS DE PRÉVENTION À L'USAGE DES COMMERÇANTS



**La sécurité est l'affaire de tous : soyez solidaires entre commerçants !** Il est nécessaire de rompre l'isolement et ainsi, de mieux vivre ensemble. **Rencontrez et échangez vos expériences avec vos voisins et les commerçants de votre rue.** Encodez dans votre gsm, les coordonnées de vos voisins, des commerçants proches et des services de police.

**Si vous estimez qu'une situation est suspecte, appelez immédiatement le 101.** Donnez aux services de police un maximum d'informations, telle que la localisation des faits, le genre, taille, type, corpulence, caractéristiques physiques d'une personne ou encore marque type, couleur, immatriculation d'un véhicule.



**Le commerçant doit être attentif, tout moment, à son environnement et à ses clients.** Dès l'entrée du client dans le commerce, établissez le contact avec lui. Montrez-vous présent et accueillant. Si le client a de mauvaises intentions, il se sentira directement repéré.

**Ne laissez jamais votre commerce sans surveillance,** installez un dispositif sonore ou lumineux à l'entrée ou **prévoyez une ouverture à la demande.**

**Placez judicieusement des miroirs** afin d'éviter les angles morts.

Un **système de vidéo surveillance** conforme, entretenu, et agréé permet de dissuader, de repérer en temps réel et de donner des renseignements pour une identification ultérieure.

**Eclairez l'intérieur et l'extérieur de votre établissement et maintenez une vitrine dégagée.**



**Videz régulièrement et discrètement le contenu de la caisse** et transférez, si possible, l'argent dans un coffre-fort (à dépôt et à temporisation de préférence). Favorisez les paiements électroniques. Comptez votre fonds de caisse **après la fermeture du commerce** et hors de vue de l'extérieur. Rendez-vous à la banque en prenant soin de changer vos habitudes (horaire, itinéraire, personne).



## REMARQUE

### **BESOIN D'AIDE ?**

*Vous souhaitez garder les voleurs loin de votre commerce ?*

*Vous avez des questions par rapport à la sécurité ?*

*Faites appel **gratuitement** au conseiller en prévention vol !*

**CAP Sécurité – 04/238.50.16**

### **Du personnel avisé est un allié essentiel !**

Définissez les règles en vigueur par rapport aux échanges, remboursements, bon d'achat... ainsi que les attitudes à avoir (accueillir la clientèle, offrir son aide, établir un contact).

Détaillez les procédures : comment agir et réagir en cas de vol, d'agression, de récidive.

Restez discrets quant aux procédures de sécurité mises en œuvre avec votre personnel.

